SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire
Grand Site Mégalithique de Bretagne

L'ÉCHO DES MENHIRS

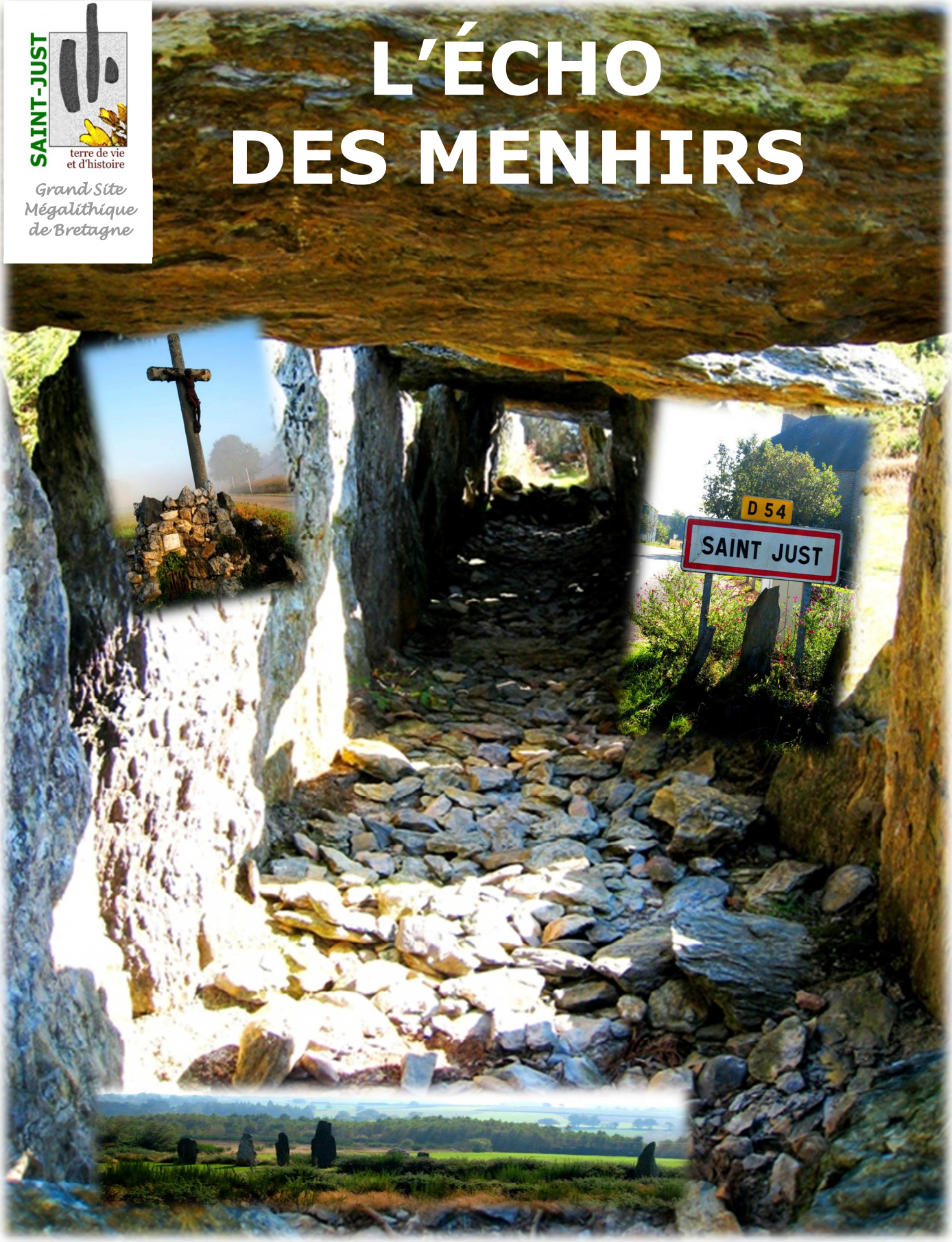

BULLETIN COMMUNAL N°70 – DÉCEMBRE 2012
Directeur de publication : M. Daniel MAHÉ, Maire de Saint-Just N°ISSN 1630-7992
Impression en 580 exemplaires par : Imprimerie PIERRE - 02 97 22 01 23

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE **P.03**

CARNET DE FAMILLES **P.04**

LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE **P.05**

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **P.06**

- Séance du 31 juillet 2012 P. 06
- Séance du 27 septembre 2012 P. 08
- Séance du 24 octobre 2012 P. 10
- Séance du 15 novembre 2012 P. 11

HOMMAGE A SYLVAIN YVOIR **P.13**

PROJETS COMMUNAUX **P.14**

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE **P.15**

- Horaires de la mairie et de la poste P. 15
- Repas du troisième âge P. 15
- Lotissement Lucie AUBRAC P. 15
- Précision sur la boulangerie P. 16
- Défibrillateur P. 16
- L'Auto-Stop organisé P. 16
- Se protéger contre les incendies P. 17
- Le Monoxyde de Carbone P. 17
- Invasion des frelons asiatiques P. 18
- Fossés P. 19
- Elagage P. 19
- Abattage d'arbres P. 19
- Sécurité routière P. 19
- Dépôts sauvages P. 19
- Recensement dès 16 ans P. 19
- Inscription sur la liste électorale P. 19

INFORMATIONS DIVERSES **P.19**

- Permanence du Conseiller Général P. 19
- Assistante sociale P. 19
- UFC Que choisir P. 19
- Permanence du député P. 19
- CLIC P. 19
- La Préfecture communique P. 20
- Numéros utiles P. 21

PIPRIAC COMMUNAUTÉ **P.22**

INFORMATIONS PRATIQUES **P.23**

- SMICTOM P. 23
- Collecte des ordures ménagères P. 23
- Collecte de verre P. 23
- SAUR P. 24
- Mission Locale P. 25
- Aide Emploi Services P. 25

VIE ASSOCIATIVE **P.26**

- La liste des associations P. 26
- Le calendrier des animations P. 27
- AFN, ACPG et Soldats de France P. 28
- Tennis Club de Cojoux P. 28
- Groupe Saint-Yves P. 29
- APEL de Saint-Just P. 29
- OGEC de Saint-Just P. 30
- BOTAPLUS P. 31
- Chant'Amitié P. 32
- Comité des fêtes P. 32
- Foyer d'Animation Rurale P. 33
- Just AMAP Porte P. 34
- Let's go P. 35
- Saint-Just Pour y vivre P. 35
- Maison Nature&Mégalithes P. 36
- SIVU Quatre à 4 P. 37

PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF **P.38**

COMMERCE **P.39**

Le Mot du Maire

En ce début janvier, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année.

Tout d'abord, j'ai une pensée pour Géraldine et sa famille suite au décès brutal de Sylvain qui faisait partie de l'équipe municipale.

L'année 2012 a été une période difficile pour nos commerces. Fin novembre, la boulangerie a cessé son activité, tout juste un mois après la fermeture du café « Le Milan Noir ». Cette décision fait suite à la prononciation d'une liquidation de biens par le tribunal de commerce. Nous espérons vivement qu'une solution rapide sera trouvée, à l'image du Milan Noir qui réouvrira ses portes début février.

Toutefois, 2012 a marqué une réelle avancée vers l'aboutissement de nos projets.

L'appel d'offres de la Salle Multifonctions est lancé et se terminera le 28 janvier. Les travaux devraient commencer fin février, juste après le choix des entreprises.

Notre PLU est en cours de modification et de révision. Le 5 décembre, a eu lieu la première réunion publique d'information sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Une nouvelle réunion est programmée fin janvier pour la présentation des nouveaux périmètres. Un commissaire enquêteur sera ensuite désigné pour recevoir vos éventuelles remarques.

Dès le mois d'août 2011, notre conseil municipal s'était prononcé pour un rattachement à la CCPR (Communauté de Communes du Pays de Redon). Ce choix, renouvelé à l'unanimité lors d'une des dernières réunions, vient d'être entériné par la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale), avec effet au 1er janvier 2014.

L'achat des bâtiments de l'école maternelle a été finalisé le 12 octobre. Ils accueilleront la garderie municipale et le centre de loisirs.

Avant de vous quitter, je vous renouvelle chaleureusement mes vœux pour cette année 2013.

Votre Maire,
Daniel MAHÉ.

CARNET DE FAMILLES

Ils ont montré le bout de leur nez

Inès PICARD
« Les Bruyères de Bosné » le 13 juillet 2012

Mathis JAFFRELOT NEVEU
« Bosné » le 18 juillet 2012

Florine GAUVIN RONDOUIN
« La Bonhommais » le 20 août 2012

Ilyanna JOUALLAND NORMAND
« La Boscherais » le 10 septembre 2012

Giulian QUÉMÉRÉ
« Le Châtaignier » le 7 octobre 2012

Espéranza LEBRU
« Poubreuil » le 24 octobre 2012

Anaïs URVOY
« 7, Rue de Launay » le 28 novembre 2012

Ils se sont unis

Lionel BATTISTELLA et Marie-Christine GILLES
« Bosné » le 4 août 2012

Gaëtan GENOIS et Laëtitia THÉLOHAN
« Le Bois Gevry » le 11 août 2012

Ils nous ont quittés

Alphonse DEBRAY
« La Hougrais » le 31 juillet 2012

Sylvain YVOIR
« 8, Rue de l'Abbé Corbe » le 14 septembre 2012

Guy ROUSSEL
« Le Séveroué» le 5 novembre 2012

Albert SALOUX
« Bosné » le 4 décembre 2012

Ernestine BOULAIS, veuve NEVOUX
« Le Chêne » le 12 décembre 2012

LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Service Urbanisme
Tél. 02 99 72 68 14
Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Vous pouvez consulter l'ensemble des autorisations de travaux dans le hall de la mairie.

Permis de construire
Accordés au 2ème semestre 2012

Demandeur et adresse	Objet :
BOUREL Cyrille & GAUVIN Hélène Le Domaine de Bosné 35550 SAINT-JUST **Lieu du chantier** : Le Domaine de Bosné	Construction d'un hangar
SCI IDOL 54 Rue des Dolmens 35550 PIPRIAC **Lieu du chantier** : La Gouittais	Rénovation d'une habitation
M. MALONGA Alain & LELIEUX Emilie 10 Bd Villebois Mareuil 35000 RENNES **Lieu du chantier** : Rue Lucie Aubrac	Construction d'une maison d'habitation

L'affichage de l'arrêté de permis de construire est obligatoire pendant toute la durée des travaux sur le terrain et à la mairie.

SERVICE TERRITORIAL DE L'EQUIPEMENT DE REDON
Cité Administrative
1 rue des Ecoles – BP 90147
35601 REDON CEDEX

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

SÉANCE DU 31 JUILLET 2012 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire. Mesdames, Messieurs les conseillers : MM. G. BAUDU, B. FRANGEUL, H. JARNOT, Mme C. DUTHU-DEBRAY, MM. S. YVOIR, P. POULY, H. BLOUIN, G. DEBRAY, D. LECOMTE, Mme Y. DEBRAY, MM. C. BOUREL, O. FRANGEUL,Y. FONTAINE.

Excusée : MME N. RENAUD-GEFFRAY jusqu'à son arrivée en séance à 20h30

1. Mise à disposition par la commune des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence exercée par le SDE35

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'organisation du service public de la distribution d'électricité a été confiée en Ille-et-Vilaine, par arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2009, au SDE35.
Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.
Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le PV précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.
A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à signer ce procès-verbal.

2. Transfert de propriété des terrains ou biens immeubles situés sur la commune au SDE35 : retour par cession du terrain cadastré AB 346

M. le Maire fait part du courrier du Receveur Municipal informant la commune de la procédure préalable de retour du terrain cadastré AB 346 et l'acte en la forme administrative qu'il faudra rédiger et faire enregistrer.
Le retour par cession du terrain AB 346 nécessite une authentification par un acte en la forme administrative, soumis à un formalisme identique à celui d'un acte notarié (demande liminaire de renseignements 3233, fiche de dépôt, extraits d'acte, expédition sur une formule de publication 3265, extrait cadastral).
L'ordonnateur qui authentifie l'acte ne peut être partie à la signature de ce dernier. Le conseil habilite par délibération M. BAUDU, adjoint à signer l'acte de cession du bien.
A l'issue de ces formalités, il pourra être procédé aux écritures de transfert vers le SDE35.

3. Financement école numérique rurale

M. le Maire rappelle la délibération du 25/03/2010 accordant la somme globale de 2 227,50 € représentant 50 % du coût de l'équipement de l'école numérique restant à la charge de l'école après déduction de l'aide accordée par l'Etat.
Vu le grand nombre de demandes, toutes les écoles n'ont pas pu en bénéficier dont l'école de St Just.
L'enseignement catholique de Bretagne s'est mobilisé pour mettre en place un nouveau plan avec la société CAMIF permettant d'équiper les écoles (vidéo-projecteur, portables…) moyennant la somme de 4 800,00 € TTC.
A l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser une subvention à hauteur de 50 % du coût de l'opération soit 2 400,00 €.

4. Prix du repas à la cantine et tarifs à la garderie municipale pour l'année scolaire 2012-2013

Le prix de vente d'un repas à la cantine municipale pour l'année scolaire 2012-2013 est fixé à 3,50 € soit 1,50 % d'augmentation.
Arrivée de Mme N. RENAUD-GEFFRAY à 20 h 30.
Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit

les tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2012/2013.

5. Abri scolaire au Vieux-Bourg

Une demande d'abri scolaire a été formulée par des parents du Vieux Bourg pour un arrêt existant au lieu-dit « Le Vieux-Bourg », validé par les services du Conseil Général 35. Un avis de principe est émis, à l'unanimité.

6. Circuits de randonnée pédestre : demande de financement pour l'impression de fiches sentiers par le FAR

M. le Maire fait part de la demande de financement de « fiches sentier de randonnée pédestre ». Les marcheurs et les visiteurs venant à St Just souhaitent avoir une carte des circuits pour mieux s'orienter et choisir le circuit qui leur convient le mieux. Ces fiches viendront en complément du site internet. Le FAR a réalisé une carte couleur représentant les 3 circuits avec un minimum d'informations. Elle sera à la disposition du public à la Mairie, dans les commerces et à l'association Nature et Mégalithes. Après présentation des devis reçus, il est décidé, à l'unanimité, de prendre en charge les frais liés à l'impression de 500 exs de fiches sentiers avec l'imprimerie PIERRE de Guer à 97 € HT soit 116.01 € TTC (impression noir verso compris, pliage non retenu ; rajout du logo, des coordonnées et des possibilités d'hébergement de la mairie).

7. Achat de livres pour la bibliothèque et demande de subvention 2012

Le renouvellement de la somme de 1 504 € pour l'exercice 2012 est accepté à l'unanimité. La subvention dans le cadre du Contrat de Territoire auprès du Conseil Général sera sollicitée. Le montant de la subvention aux bibliothèques s'élève à 50 % des dépenses pour les livres et 50 % des dépenses pour les documents audiovisuels.

8. Demande de subvention 2012 de Chant'Amitié

M. le Maire rappelle la délibération en date du 30/03/2012 concernant le vote des subventions à verser aux associations pour l'exercice 2012. Des ajustements doivent être revus par le conseil municipal.

Nom de l'association	Montant proposé	Résultat du vote
Chant'Amitié Subvention de fonctionnement	50,00 €	A l'unanimité

9. Questions diverses

- **Remerciements** de la famille DEBRAY pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Lucien DEBRAY.
- **Formation 1er secours** :

destinée à l'ensemble du personnel des communes de Pipriac Communauté, le personnel communal y a participé. Les sessions se sont déroulées à l'antenne de la protection civile à Guipry, et prises en charge par Pipriac Communauté.

- **Elections pour renouvellement des membres de la Chambre d'Agriculture :** le 31/01/2013**.**
- **Personnel :**

Un CDD est renouvelé pour un agent des services techniques pour une durée d'un an à savoir Mle Sabrina LAMORINIERE (garderie, cantine, remplacement de l'agent titulaire pour les réservations au gîte et camping…) à partir du 1/09/2012.

- **Achat des bâtiments de l'école maternelle sis « Place de l'Eglise » : avis des domaines**

Il est rappelé les délibérations du 25/11/2011 et du 19/04/2012 décidant l'acquisition des bâtiments de l'école maternelle sis « Place de l' Eglise » qu'il est nécessaire de motiver.
L'avis des domaines a été sollicité puisque le montant de la vente est supérieur à 75 000 €, bien estimé à 90 500 € (avec une marge d'appréciation de 10 %) en fonction du marché immobilier régional le 27/02/2012.
Me Y. PINSON a estimé le bien à 120 000 €, sauf à parfaire ou à diminuer, dans la limite de 5 %, en fonction de la tendance du marché immobilier local, qu'il pratique.
Une discussion s'instaure. Mme C. DUTHU DEBRAY et M. Y. FONTAINE intéressés à l'affaire quittent la séance au moment du vote.
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir la décision d'achat au prix de 126 000 € pour les raisons suivantes : application du marché local, conserver le bâtiment et l'intégrer dans le patrimoine de la commune, éviter le rachat par un privé, bâtiment destiné à accueillir la garderie municipale et les activités du centre de loisirs.

- **Comice agricole** à Bruc/Aff le 25/08/2012 ; l'année prochaine à Saint-Just
- **Suite à l'orage du 27/07, demande la programmation des travaux d'eaux pluviales dans le Bourg** : dossier à relancer auprès du Syndicat des Eaux de Port de Roche
- **Orage de grêles** du vendredi 27/07/2012 : les personnes sinistrées ont la possibilité de retirer une attestation du maire pour remettre à leur assurance
- **Le Bois Hervy** : pour l'instant, il n'est pas prévu de pose de candélabres
- **Prospective financière** à réclamer auprès de M. le Receveur Municipal
- **Sortie du FAR** : voir pour la pose d'un éclairage ou laisser un lampadaire allumé
- **Carrefour « La Roche Mathelin »** : organiser une rencontre avec l'agence routière départementale de Bain de Bretagne, M. VALLE des services de l'équipement de Redon et les représentants de la commune. D'autres endroits sont également dangereux…
- **Aménagement Route de Renac** : réalisation d'un busage en bordure de la route départementale 65 dans l'espace aggloméré. Demande de riverains pour l'aménagement d'un bord de la route de Renac afin d'améliorer la sécurité des piétons. Une commission Voirie est prévue le 1/09/2012 à 10 h : aménagement de la route de Renac + faire le tour du bourg ; y aborder également l'état des routes, le point d'eau à la Forgerais.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire. Mesdames, Messieurs les conseillers : MM. G. BAUDU, H. JARNOT, Mme C. DUTHU-DEBRAY, P. POULY, H. BLOUIN, G. DEBRAY, D. LECOMTE, O. FRANGEUL, Y. FONTAINE, Mme N. RENAUD-GEFFRAY

Absent : M. S. YVOIR (décédé)

Procurations : M. B. FRANGEUL a donné procuration à M. D. MAHÉ
Mme Y. DEBRAY a donné procuration à M. P. POULY
M. C. BOUREL a donné procuration à M. H. JARNOT

M. ouvre la séance à 20 heures. Il constate que le quorum est atteint et propose une minute de silence en mémoire de notre collègue et ami, Sylvain disparu brutalement.

1. Installations classées : enquête publique élevage porcin du GAEC du BROUSSAIS à SIXT SUR AFF

M. le Maire fait part du dossier constitué par le GAEC DU BROUSSAIS en vue d'obtenir l'autorisation de création d'un élevage en production porcine à implanter sur la Commune de Sixt sur Aff, au lieu-dit « Arguignac ».
Cet établissement est classé sous la rubrique n° 2102 1 de la nomenclature des installations classées et fait l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois, soit du 27/08/2012 au 28/09/2012.
L'assemblée vote à main levée, par 10 pour 3 abstentions, un avis favorable sur cette demande d'autorisation.

2. Désignation d'un commissaire enquêteur pour vente petits terrains communaux

M. le Maire rappelle :
* la délibération du 9/06/2011 relative à la vente au profit de M. & Mme FOURAGE & CHATELET Patrice et Emmanuelle, d'une partie du chemin rural desservant les parcelles ZT n° 17, ZT n° 18, ZT n° 19, ZT n° 20, ZT n° 21 et ZT n° 22 dont ils sont propriétaires.
* la délibération du 9/06/2012 relative à la vente au profit de M. Jean-Paul DUCLOYER domicilié au lieu-dit « La Forgerais» du terrain communal cadastré ZB n° 143 d'une contenance de 520 m² jouxtant les parcelles dont il est propriétaire ZB n° 141 et ZB n° 142.
Il s'avère qu'un bornage du terrain vendu à M. & Mme FOURAGE & CHATELET s'avère nécessaire. Les frais d'arpentage et d'enquête sont à la charge des acquéreurs.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité :
- accord pour désignation d'un commissaire enquêteur,
- de fixer le prix de vente de ces terrains sur la base de 2 000 € l'hectare, soit 0,20 € le m²,
- d'imputer les frais d'arpentage et d'enquête dans le prix de vente des biens,
- que les frais notariés sont à la charge des acquéreurs.

Arrivée en séance de M. Yannick FONTAINE à 20 h 42

3. Acquisition foncière en centre bourg : AB n° 28 et AB n° 69

M. le Maire fait part de propositions de vente des parcelles situées en centre bourg, à savoir :
* AB n° 28 d'une superficie de 1 653 m² appartenant à Mme HAMMICHE née NOUVEL Yvette, domiciliée « Le Champ des Vignes » 53150 MONTSURS.
* AB n° 69 d'une superficie de 606 m² appartenant à M. & Mme HERVE Roger, domiciliés 1 rue de la Danoterie 44460 FEGREAC.

L'acquisition de ces parcelles dans le cadre d'une réserve foncière pour le futur lotissement est décidé à l'unanimité au prix d'achat, proposé aux vendeurs, de 8 €/m².

4. Vente terrain lotissement Lucie Aubrac ZH n° 384 : modification délibération

M. le Maire rappelle au conseil municipal la vente du lot n° 2 cadastré ZH 384 au profit de Mlle Emilie LELIEUX domiciliée à RENNES (35000) «10 Bd Villebois Mareuil» pour une surface de 625 m².
Lors de la signature du compromis de vente le 14 septembre dernier, en l'étude de Me Yann PINSON, Mlle Emilie LELIEUX a fait part de son souhait d'acquérir cette parcelle pour moitié indivise avec son concubin Mr Alain MALONGA – MEHIVANGA.
Une modification de la délibération est donc nécessaire afin de respecter le souhait de l'acquéreur.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la modification apportée.

5. Modernisation Voirie : choix de l'entreprise

A l'unanimité et après avis de la commission « Voirie » réunie le 1/09 dernier, le devis de la SGREG de NOYAL SUR VILAINE est retenu pour un montant de 35 605,50 € HT soit 42 584,18€ TTC.
Les routes et les chemins suivants (dessertes d'habitations principales) sont retenus :
* La Forgerais = CR n° 154 = 425 m²,
* Poulet = CR n° 138 = 815 m²,
* Le Bois Gévry = CR n° 134 = 266 m²,
* Camas (patte d'oie) = 50 m²,
* La Moisonnais / La Noë = CR n° 113 et CR n° 116 = 1 965 m².

6. Modification des statuts de Pipriac Communauté : nouvelle compétence

A l'unanimité, il est décidé d'approuver la proposition du conseil communautaire portant modification des statuts telle qu'elle est formulée, suite aux conseils communautaires des 23/06/2011 et 25/06/2012 :

- Extension des compétences de Pipriac Communauté aux communications électroniques,
- Modification du siège et de la composition du bureau communautaire.

7. Questions diverses

• **Décision modificative n° 3 :**
M. le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires.

Diminution sur crédits déjà alloués		**Augmentation des Crédits**	
Articles	**Sommes**	**Articles**	**Sommes**
61 – Salle multifonction à vocation culturelle 2313-61 Constructions	15 000 €	**57 – Réaménagement gîte d'étape** 2313-57 Constructions	15 000 €
Total	**15 000 €**	**Total**	**15 000 €**

• **Chambres d'étape** : changer porte accès du sous-sol.
• **Gîte** : achats divers d'équipements intérieurs, patères, etc …..
• **Remerciements** de la famille YVOIR pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Sylvain.
• **Abri scolaire « Le Vieux Bourg »** : montant maximum autorisé 600 € .H.T.
• **Achat des bâtiments de l'école maternelle sis « Place de l'Eglise »** = signature de l'acte notarié en l'étude

PERRAUX PIRIOUX à RENNES, le 12/10/2012.

• **Trail : participation pour flockage des maillots** = dossier à revoir dans le cadre des subventions.

• **Route de remembrement** : bouchage des trous à prévoir fin mars 2013.

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2012 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire. Mesdames, Messieurs les conseillers : MM. G. BAUDU, B. FRANGEUL, H. JARNOT, Mme C. DUTHU-DEBRAY, MM. P. POULY, H. BLOUIN, D. LECOMTE, O. FRANGEUL, C. BOUREL, Y. FONTAINE.

Absent : M. S. YVOIR (décédé)

Procurations : M. G. DEBRAY a donné procuration à M. H. JARNOT
Mme Y. DEBRAY a donné procuration à M. P. POULY
Mme N. RENAUD-GEFFRAY a donné procuration à M. Y. FONTAINE

M. le Maire propose de commencer par le point « 5 ».

1. Invitation du SIVU

M. le Maire donne la parole à M. Stéphane BOLLEA, Coordinateur au SIVU « Quatre à 4 » pour présenter leurs activités et faire part de la fréquentation des accueils de loisirs d'enfants de 3 à 12 ans.

2. Salle multifonctions : demande de subvention Fonds de Solidarité Territoriale

Le Conseil municipal décide par 10 pour et 4 contre : d'approuver la réalisation de la salle multifonctions pour un montant prévisionnel de 1 372 000 €HT, de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au titre du Fonds de Solidarité Territoriale, du Conseil Régional de Bretagne, de la DRAC, de Pipriac Communauté, dans le cadre de la Réserve Parlementaire et de la DETR (Etat).

3. Salle multifonctions : demande de prêt

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, M. le Maire invite le conseil municipal à examiner les propositions faites par la Caisse des Dépôts « Fonds d'Epargne », pour un prêt destiné à financer la construction de la salle multifonctions. Pour aider les collectivités à faire face à leurs besoins de crédits de moyen/long terme, une enveloppe d'un montant maximal de 5 Md€ sur fonds d'épargne dédiée au financement des collectivités territoriales a été ouverte en 2012. Ces prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont destinés au financement des opérations d'investissement inscrites dans les budgets 2012 des collectivités

Cet emprunt de 800 000 € doit être validé par l'assemblée et être inscrit au budget primitif 2012.Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 10 pour et 4 contre, l'offre faite par la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions annoncées et décide en conséquence :

Montant en euros	800 000 €
Objet	Investissements 2012 Construction d'une salle multifonctions
Durée	15 ans
Taux fixe	3.95 %
Echéances	Annuelles
Type d'échéances	Amortissement constant
Commission d'instruction	0.03 % du montant du prêt

4. Ligne de trésorerie

Le conseil municipal décide, par 12 pour et 2 contre de contracter une ligne de trésorerie pour un montant de 125 000 €, de retenir la proposition de la BCME (Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise).

5. Désignation d'un commissaire enquêteur : parcelle ZH 381

M. le Maire rappelle la délibération du 27/09/2012 concernant la désignation d'un commissaire enquêteur pour la vente de petits terrains communaux.
Suite à la demande écrite des époux TANCREZ, il propose de leur rétrocéder la parcelle ZH 381 ayant fait l'objet d'une préemption dans le cadre du projet de ZAC acquise en février 2008 ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de désigner au besoin un commissaire enquêteur, de rétrocéder ce terrain à son prix d'achat et d'imputer l'ensemble des frais liés à cette vente à la charge des acquéreurs, et d'autoriser M. le Maire à engager la procédure liée à cette affaire.

6. Questions diverses.

- Informations sur le tourisme,
- Question sur les parkings de la salle polyvalente,
- Réforme territoriale : fin 2012,
- Commerce « Le Milan Noir » : cessation d'activité le 31/10/2012, reprise éventuelle en janvier 2013

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2012 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire. Mesdames, Messieurs les conseillers : MM. G. BAUDU, B. FRANGEUL, H. JARNOT, Mme C. DUTHU-DEBRAY, MM. P. POULY, H. BLOUIN,G. DEBRAY, D. LECOMTE, Mme Y. DEBRAY, MM.O. FRANGEUL, C. BOUREL, Y. FONTAINE, Mme N. RENAUD-GEFFRAY.

Absent : M. S. YVOIR (décédé)

Il a été demandé des explications concernant l'endettement avec les nouveaux prêts qui vont être faits par rapport à ceux qu'il y avait en début de mandat.

1. Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal, le PADD qui a été soumis aux services de l'état et aux personnes publiques associées.
Une discussion s'instaure.
Remarques faites par les membres du Conseil : manque de concret, de nombreuses incohérences sont constatées, comment peut-on imposer la suppression d'une zone constructible, discrimination (art L 110), on ne décide pas on subit, les orientations ne tiennent pas compte de la réalité de St Just.

Réunion publique le 5/12/2012 à 19 h en Mairie, une autre courant janvier.
Puis, enquête publique.

2. Extension cimetière : achat de terrain

Il est nécessaire de procéder à des travaux d'agrandissement, afin de répondre aux demandes qui sont formulées.
M. Daniel LECOMTE intéressé, quitte la séance le temps de la discussion et du vote.
Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir le terrain situé à l'ouest du cimetière dans l'alignement de la maison (partie haute), de faire borner le terrain correspondant, d'engager des négociations au prix de 8 €/m².

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au D.P.U. : ZP n° 113 (165 m²)

Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au Droit de Préemption Urbain pour la parcelle cadastrée ZP n° 113 pour une contenance de 165 m² située au lieu-dit « Le Séveroué», moyennant le prix de 4 500 € (+ frais de notaire à prévoir) reçue du bureau notarial DARNON à SIXT/AFF.

4. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au D.P.U. : ZP n° 114 (126 m²)

Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au Droit de Préemption Urbain pour la parcelle cadastrée ZP n° 114 pour une contenance de 126 m² située au lieu-dit « Le Séveroué», moyennant le prix de 2 850 € (+ frais de notaire) reçue du bureau notarial DARNON à SIXT/AFF.

5. Admissions en non-valeur

Il est décidé d'admettre en non-valeur la somme de 14 € compte tenu que le comptable n'a pas pu recouvrer les titres de recette :
* n° 168 Bordereau n° 64 sur l'exercice 2008 correspondant aux frais d'inhumation de M. GARCIA DUENAS Salvador pour un montant de 12,00 € imputés au C/70312, malgré lettre de rappel ;
* n° 75 Bordereau n° 30 sur l'exercice 2011 correspondant aux frais de facturation de garderie en juin 2011 de l'enfant DA COSTA pour un montant de 2,00 € imputés au C/7067, malgré lettre de rappel. Ces sommes sont trop faible pour faire l'objet de poursuites.

6. Demande de remboursement d'un crédit TVA

Les travaux concernant le Lotissement « Le Domaine de la Tertrée » étant achevés, il reste à demander, à l'unanimité, le remboursement d'un crédit de TVA d'un montant de 78,00 € et à clôturer le budget annexe Lotissement « Domaine de la Tertrée » au 31/12/2012.

7. Adhésion à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

M. le Maire explique que la commune peut effectuer par voie électronique la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.
Pour ce faire, la collectivité doit signer avec le Préfet une convention de télétransmission.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec M. le Préfet,
- d'utiliser la plateforme d'administration électronique e-mégalis Bretagne.

8. Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe et création du poste de rédacteur

Suite à une inscription sur la liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne au grade de Rédacteur Territorial au titre de l'année 2012, il est décidé à l'unanimité, de supprimer le poste de «Adjoint Administratif principal de 1ère classe» et de créer le poste de « Rédacteur Territorial » au 01/01/2013.

9. Suppression du poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe et création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Suite à une inscription sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2012 pour le grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, il est décidé à l'unanimité de supprimer le poste de « Adjoint Technique territorial de 1ère classe» et de créer le poste de « Adjoint Technique territorial principal de 2ème classe » au 1/01/2013.

10. Bilan d'entretien : sentiers d'intérêt départemental GR – Equibreizh inscrits au PDIPR

M. le Maire rappelle au conseil municipal la convention d'entretien passée entre la commune et le Conseil Général, en date du 28/01/2011, portant sur les chemins d'intérêt départemental (GR – Equibreizh) inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.).
A la fin de chaque année, il est effectué un bilan d'entretien technique par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, les remarques ou demandes de la commune ainsi que les points noirs éventuels sur les chemins d'intérêt départemental (GR – Equibreizh).
Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce bilan d'entretien.

11. Questions diverses.

- **Chambres d'étape** : logement du propriétaire, victime d'un sinistre incendie en attendant une location. Il s'installera dans une maison au lieu-dit « La Porte ».

- **Acquisition terrain** : RV fixé au 23/11 à 14 h 30 en l'étude PINSON, pour la signature de l'acte notarié de la vente Mme AMMICHE née NOUVEL Yvette - (AB n° 28)
- **CCAS** : élection d'un représentant au sein du conseil d'administration suite au décès d'un membre. M. Yannick FONTAINE, à l'unanimité.
- Invitation par le Comité des Fêtes à l'Edition 2012 du **Téléthon** qui aura lieu 1/12 au terrain des sports (animations diverses et repas animé par les gabiers du canut servi à la salle des sports).
- Délibération du 22/07/2011 relative à la **fusion avec la CCPR** : nouvelle délibération à l'unanimité pour fusion avec Redon.
- **Soldats de France** : demande d'achat d'un drapeau. OK sur le principe mais demande de devis complémentaires. Avis à la population pour intégration de volontaires dans le groupe des soldats de France.
- **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Des critères d'avancement sont retenus pour justifier des décisions tels que :
les compétences des agents de la collectivité au vu de l'évolution des missions susceptibles de leur être confiées, des profils de postes, de la reconnaissance de la valeur professionnelle au travers de l'évaluation de l'agent, de la formation, l'ancienneté, les disponibilités budgétaires.
Même si le ratio d'avancement est défini à 100 %, l'autorité territoriale reste libre de nommer ou non l'agent promouvable.

HOMMAGE A SYLVAIN YVOIR

Dynamique, dévoué, généreux, franc, intègre, Sylvain a assumé ses responsabilités d'élu avec le sérieux et la passion que nous connaissons tous.
Conseiller municipal, président de l'APPEL, bénévole du groupe Saint-Yves, Sylvain était très impliqué dans la vie publique de Saint-Just.
Il nous manquera au conseil municipal.
Il nous manquera dans tous les combats où nous le savions toujours là, lucide et naturel.
Avec tous mes collègues du conseil municipal et du CCAS, je tiens à lui rendre un sincère hommage. Et j'adresse à Géraldine, son épouse, à Mathilde, Erwann et Lola, ses enfants adorés, ainsi qu'à tous ses proches, le témoignage de notre profonde sympathie.

Merci Sylvain pour tout ce que tu as fait.
Ton enthousiasme et ta joie de vivre nous manqueront.

DANIEL MAHÉ
Maire de Saint-Just.

PROJETS COMMUNAUX

LA SALLE POLYVALENTE

La construction de la salle multifonctions devrait débuter fin février. Située sur le site du complexe sportif, la salle est prévue pour accueillir 300 personnes avec un hall d'accueil de 150m², une scène avec éclairage, une régie,…

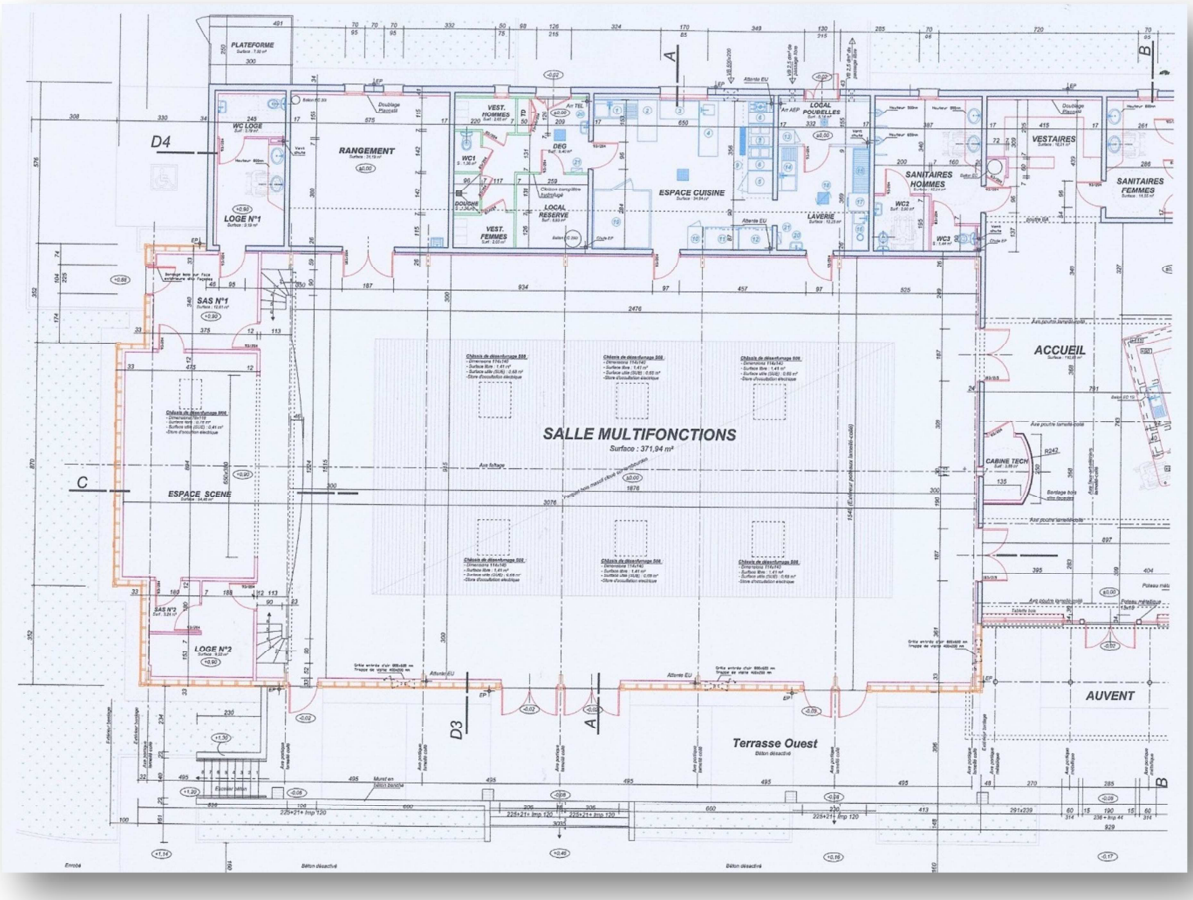

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h-12h15	FERMÉE
MARDI	9h-12h15	14h-17h15
MERCREDI	9h-12h15	14h-17h15
JEUDI	9h-12h15	FERMÉE
VENDREDI	9h-12h15	14h-17h15
SAMEDI	10h-12h	FERMÉE
STANDARD URBANISME	**02.99.72.00.46 02.99.72.68.14**	

Le service urbanisme est également fermé le mercredi et le samedi

REPAS DU TROISIÈME ÂGE

Notre repas annuel du CCAS avec nos aînés a eu lieu le 6 octobre 2012.
Cette journée a débuté par une messe, suivi de la photo de groupe.

Les 74 personnes inscrites se sont ensuite réunies à la salle du restaurant scolaire. En présence du maire et des membres du CCAS le repas s'est déroulé dans la bonne humeur sur des airs d'accordéons.

Merci à tous pour votre présence et à l'année prochaine !

LOTISSEMENT LUCIE AUBRAC

Il ne reste plus que 5 lots viabilisés à vendre :

- de 492 à 677m²
- 32€ HT le m²

N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie :

☎02.99.72.00.46
@ : mairie-saintjust@orange.fr

PRÉCISION SUR LA BOULANGERIE

Après le départ rapide du boulanger, nous entendons très souvent que l'une des principales causes était le loyer communal trop élevé.
Au 1er janvier 1993, la municipalité avait fixé un loyer de 304,90 € pour l'utilisation du four et du labo. Chaque renouvellement des baux s'est fait en prenant comme indexation l'indice du coût de la construction.
Le dernier loyer s'élevait à 466,40€.

DÉFIBRILLATEUR

A compter du :

vendredi 1er février 2013

le défibrillateur, qui était dans le hall de la salle des sports, sera installé

sous le porche de l'église.

Ce lieu est ainsi libre d'accès pour tous et est éclairé par un détecteur de présence.

L'AUTO-STOP ORGANISÉ

Que diriez-vous d'expérimenter un dispositif de transport alternatif, l'auto-stop organisé ?

L'Auto-stop organisé consiste à remettre au goût du jour l'auto-stop en répondant au besoin de sécurisation des usagers : en mettant en place des arrêts d'autostop identifiés, en sécurisant la pratique par un système de badge et en créant des "kits autostop" pour les auto-stoppeurs...

Un groupe de citoyens et d'élus croit en ce dispositif et souhaite mobiliser des personnes volontaires pour amorcer l'expérimentation sur Saint-Just en lien avec les communes voisines : Bains-sur-Oust, La-Chapelle-de-Brain, Langon, Pipriac, Renac, Saint-Ganton et Sainte-Marie

Tous ceux qui souhaitent participer à la construction de cette expérimentation sont les bienvenus.

Contacts mairie : Monsieur Gérard BAUDU, 1er adjoint – 02.99.72.00.46

SE PROTÉGER CONTRE LES INCENDIES

PRECAUTIONS CONTRE L'INCENDIE

- Procurez-vous un détecteur de fumée, c'est essentiel et facile à trouver.
- Faîtes vérifier vos installations d'électricité, de gaz et de chauffage
- Ramonez les conduits et cheminées.

PRECAUTIONS CONTRE L'INTOXICATION :

- Faîtes vérifier vos chaudières, chauffe-eau, chauffe-bain, inserts et poêles par un professionnel
- Veillez à une bonne ventilation de votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air

SI L'INCENDIE SE DECLARE CHEZ VOUS

Faîtes sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter l'intoxication
Fermez la porte de la pièce en feu. Une fois dehors, appelez les pompiers

SOUPCONS D'INTOXICATION

Aérez immédiatement les locaux
Arrêtez si possible les appareils à combustion
Evacuez au plus vite les locaux
Appelez au secours
Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel

NUMÉROS D'URGENCE	
POMPIERS	18
Urgence Européen	112
SAMU	15

SE PROTEGER CONTRE LE MONOXYDE DE CARBONE

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

C'est un gaz toxique qui touche chaque année plus de 1000 foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau
- poêles et cuisinières
- cheminées et inserts fixes ou mobiles
- groupes électrogènes ou pompes thermiques
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment)
- braseros et barbecues
- panneaux radiants à gaz
- convecteurs à combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Comment éviter les intoxications ?

AVANT L'HIVER,

- Faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations
- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bain, inserts et poêles
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique)

TOUTE L'ANNÉE,

- Veillez à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage
- Aérez votre logement au moins 10 minutes chaque jour, même s'il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salle d'eau et chaufferies principalement).

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaise et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

1.) Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
2.) Arrêtez si possible les appareils à combustion
3.) Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments
4.) Appelez les secours :
   - 112 : Numéro unique d'urgence européen
   - 18 : Sapeurs-pompiers
   - 15 : Samu
5.) Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.

Comment obtenir plus de renseignements ?

- Vous pouvez contacter l'Agence Régionale de Santé
- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- logement.gouv.fr

INVASION DE FRELONS ASIATIQUES EN ILLE-ET-VILAINE

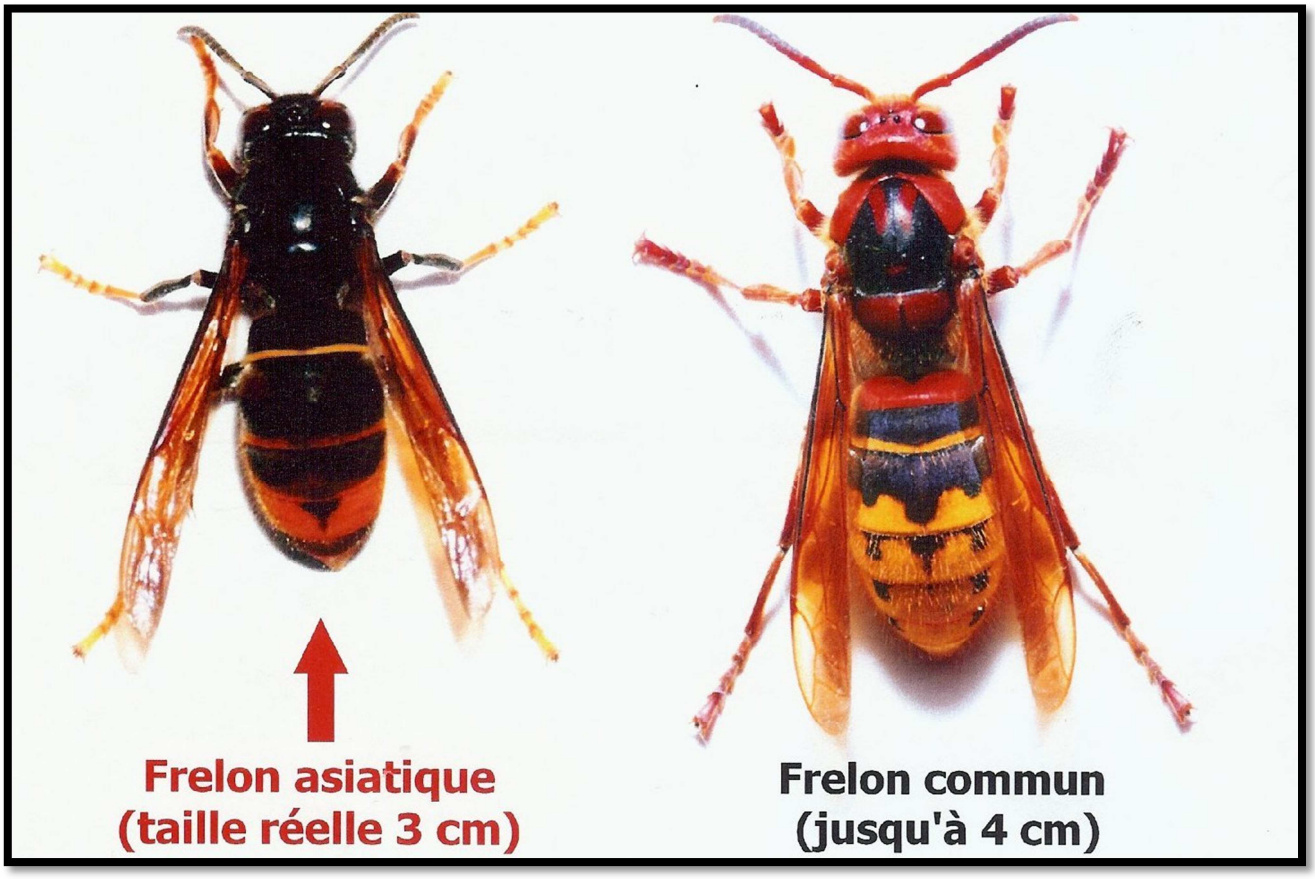

Cet insecte est dangereux. Vous devez le signaler en mairie qui se chargera de prévenir les services compétents pour sa destruction.
Courant novembre 2012, nous avons fait détruire un nid par les sapeurs-pompiers au lieu-dit « Bosné ».
Il a fallu l'intervention de la grande échelle de Redon puisque le nid se situait à 22 mètres de hauteur.

FOSSÉS

Toute demande de pose de buse doit être faite en mairie. Un formulaire vous sera remis ainsi qu'un règlement stipulant une emprise maximum de 7 mètres.
Il appartient au demandeur de prendre à sa charge et de commander les buses, de prévoir les matériaux de calage et de couverture (graviers, tout venant…).
Les services techniques prendront alors contact avec le demandeur afin de convenir d'un rendez-vous pour l'installation. Les buses bouchées lors du curage des fossés seront déposées sur le domaine privé afin que le propriétaire procède à leur nettoyage. Les services techniques les remettront en place après demande formalisée en mairie.

ELAGAGE

Obligation par tout propriétaire de couper les branches qui dépassent de son terrain. Selon l'article 673 du Code Civil l'entretien est **à la charge du propriétaire** qui est **responsable** de ses arbres et sa responsabilité sera engagée en cas d'accident.
Profiter de la saison hivernale pour élaguer vos arbres le long des fossés.

ABATTAGE D'ARBRES

Un abattage de haies, d'arbres d'avenir ou de bois classés doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.
Les imprimés sont à retirer et à déposer au service urbanisme de la mairie.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nous pensons utile de rappeler aux automobilistes que la traversée des hameaux et villages doit se faire **avec prudence**. Ayez à l'esprit que l'on doit toujours rester maître de son véhicule.

DÉPÔTS SAUVAGES

Les décharges sauvages ont été répertoriées par les services de la Préfecture. Les propriétaires de terrain recevant les déchets sont responsables à moins de porter plainte contre « X » auprès des services de la gendarmerie.

RECENSEMENT DÈS 16 ANS

Tout jeune atteignant l'âge de 16 ans, garçon comme fille, doit venir en mairie muni :

- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- du livret de famille de ses parents afin de procéder à son recensement en vue d'effectuer la journée citoyenne.

Outre l'inscription automatique à la Journée Citoyenne, cette démarche lui permettra d'obtenir une Attestation de Recensement qui lui sera demandée pour passer le permis de conduire, un examen ou un concours.

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

L'inscription sur les listes électorales peut s'effectuer toute l'année. Si une élection a lieu l'année suivante il est impératif de s'inscrire avant le 31 décembre.

Pour cela, vous devez vous rendre à la mairie munie :

- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois prouvant que vous vivez à Saint-Just
- de votre pièce d'identité.

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans n'ont pas besoin d'effectuer cette démarche. Ils sont inscrits sur les listes électorales dès lors qu'ils se sont fait recenser pour la Journée Citoyenne.

INFORMATIONS DIVERSES

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Permanence en mairie de **Monsieur Franck PICHOT** sans rendez-vous de 9h00 à 10h00 :

- jeudi 14 février
- jeudi 14 avril
- jeudi 13 juin

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence en mairie de Mme ABELLARD le 1er mardi du mois sur rendez-vous.
Prendre contact au C.D.A.S de Redon:
☎ 02.99.71.13.37

UFC – QUE CHOISIR

Permanence à Pipriac Communauté le 2ème et 4ème mardi du mois de 10h00 à 12h00.

PERMANENCE DU DÉPUTÉ

Monsieur Jean-René MARSAC, ou son assistant, tient une permanence sur le canton une fois par mois à la mairie de Pipriac le vendredi de 9h00 à 12h00.Sur rendez-vous :
☎ 02.99.72.12.16

CLIC

Centre **L**ocal d'**I**nformation et de **C**oordination pour les personnes âgées, les personnes handicapée et leurs proches.
Permanence les 2ème et 4ème mercredis du mois de 10h à 12h en mairie de Pipriac.

Contact :

- 7 rue des douves 35600 REDON
  de 9h à 12h et l'après-midi sur rendez-vous
- ☎ 02.99.71.12.13 de 9h à 12h
  et de 14h à 17h30.

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Suppression des autorisations de sortie de territoire pour les mineurs (1er janvier 2013)

A partir du 1er janvier 2013, Les mairies n'auront plus à délivrer les autorisations de sortie du territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager.

Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne, passeport hors Union européenne).

Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « *conseils aux voyageurs* ».

***

Pour assurer la protection des mineurs, une procédure judiciaire et une procédure administrative réservée aux cas d'urgence sont renforcées.

Une interdiction de sortie du territoire (IST) peut être décidée par le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants.
Lorsqu'elle a été prononcée par le juge aux affaires familiales, une interdiction de sortie du territoire peut être levée temporairement par les parents (par exemple pour un voyage scolaire).
Aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les deux parents accompagnent l'enfant dans son voyage.
En revanche, si l'enfant voyage sans l'un de ses parents, l'autre parent doit avoir donné son autorisation ; si l'enfant voyage sans ses parents, chacun des parents doit avoir donné cette autorisation. Dans ces cas, la décision parentale de levée temporaire de l'IST est recueillie, sur présentation personnelle, par un officier de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationale, au plus tard 5 jours avant le départ.
En cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, le recueil de l'autorisation peut intervenir jusqu'au jour du départ.

En cas d'urgence et face à un risque avéré, l'un des parents peut s'opposer à la sortie du territoire de son enfant mineur. Il présente alors une demande d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire en s'adressant à la préfecture (ou, en dehors des heures ouvrables, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie). Sa demande est examinée par le préfet qui peut décider de son application immédiate pour une durée maximum de quinze jours.

Plus d'information
http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Famille/Protection-des-personnes
(à partir du 1er janvier 2013)
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

SIMPLIFICATIONS DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

NUMÉROS UTILES

MÉDECINS

Dr BARAU à Pipriac	☎ 02.99.92.16.03
Dr TRANCHEVENT à Pipriac	☎ 02.99.34.40.09
Dr DE GIVRE à Sixt-sur-Aff	☎ 02.99.70.02.77
Dr GIRARD à Sixt-sur-Aff	☎ 02.99.70.02.77
Dr MELO à Sixt-sur-Aff	☎ 02.99.70.02.77
Maison médicale de garde de Messac	☎ 02.99.92.36.94

PHARMACIES

LEMAIRE à Pipriac	☎ 02.99.34.42.65
LE QUANG HOA à Sixt-sur-Aff	☎ 02.99.70.03.34

INFIRMIERS

Centre de soins à Pipriac	☎ 02.99.34.42.97
MURY / LUCAS / PICHARD à Pipriac	☎ 02.99.34.40.43
TROUVE à Sixt-sur-Aff	☎ 02.99.70.07.36

AMBULANCES

Ambulances PROVOST à Pipriac	☎ 02.99.34.47.33
Sarl ASTTER à Pipriac	☎ 02.99.34.41.99
Ambulances YVOIR à Renac	☎ 02.99.72.00.77

DÉPANNAGES

ERDF	☎ 0 810 333 035
SAUR	☎ 02.78.51.80.09
France TÉLÉCOM	☎ 3900 *(particuliers)* ou 3901 *(entreprises)*

LES NUMÉROS D'URGENCE…

SAMU 15

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17 Brigade de Pipriac 02.99.34.40.49

APPEL D'URGENCE EUROPÉEN 112

CENTRE ANTI-POISON DE RENNES 02.99.59.22.22

PIPRIAC COMMUNAUTÉ

Plan de développement de massif forestier du Pays de REDON

Parce qu'une forêt bien gérée est une forêt génératrice d'emplois, de revenus, de paysage agréable…qu'une forêt correctement entretenue est aussi moins sensible aux maladies, aux feux, qu'elle protège la qualité des eaux la Communauté de Commune de PIPRIAC soutient le programme de Plan de développement de Massif du Pays de REDON sur les communes de Bruc S/Aff, Lieuron, Lohéac, Pipriac et Saint Malo de Phily en 2013.

Ainsi,
Vous avez un bois et cherchez des idées pour le gérer
Vous avez des idées mais cherchez une entreprise pour réaliser des travaux
Vous avez des arbres à vendre mais cherchez un acheteur fiable
Vous avez un bois, et seriez d'accord pour l'agrandir, l'échanger…ou le vendre.
Ceci vous intéresse.

Le centre régional de la propriété forestière – qui est un établissement public -, en association avec le syndicat des propriétaires forestiers de votre département et avec le soutien de vos élus, met en place un « Plan de développement de massif » sur le secteur du Pays de Redon.

Des réunions d'information vont être organisées. Vous pourrez rencontrer des forestiers qui vous proposeront des visites diagnostic et des regroupements de chantiers pour les coupes ou travaux vous permettant de les réaliser sur des surfaces même de petites tailles et/ou de bénéficier de prix ou coût plus intéressant. Une bourse foncière sera également mise en place.

Pour vous présenter les aspects concrets de cette opération, deux réunions d'information ouvertes à tous les propriétaires de bois et forêts quel que soit la surface de vos propriétés, aura lieu le :

LUNDI 14 JANVIER 2013 à 19H00

A la maison communautaire (à côté des terrains de sports) à PIPRIAC

En complément de cette information des courriers individuels invitant à cette réunion sont adressés à tous les propriétaires de plus de 2 hectares de bois identifiés au cadastre ainsi qu'aux propriétaires de bois de secteurs réputés sensibles.

Pour plus de renseignement, vous pouvez nous contacter :

CRPF de Bretagne – 8 place du Colombier – 35000 RENNES
Tél : 02 99 30 00 30
E-mail : bretagne@crpf.fr
Site web : www.crpf.fr/bretagne

INFORMATIONS PRATIQUES

SMICTOM

Bientôt un nouveau dispositif de gestion des déchets

Malgré les campagnes de sensibilisation, les quantités de déchets à traiter ne diminuent plus (520 kg/hab sur notre territoire en 2011). C'est pourquoi notre mode de gestion des déchets doit évoluer.

Conscients de l'augmentation croissante des coûts de traitement et conformément aux obligations réglementaires du Grenelle de l'environnement, les élus du Smictom* ont élaboré un nouveau dispositif de gestion globale des déchets.

Réduire l'incinération

Début 2013, de nouveaux bacs seront distribués, de nouvelles fréquences d'enlèvement et une collecte séparée des déchets organiques seront instaurées (cuisine et alimentaires uniquement). Ces biodéchets seront traités localement afin de créer un compost de qualité pour l'agriculture biologique.
Cette nouvelle collecte diminuera le poids de nos « ordures ménagères » et facilitera le passage à la redevance incitative prévu en 2014.

Accompagner les usagers

Prochainement, des rendez-vous, des outils de sensibilisation vous seront proposés pour répondre à vos questions, vous apporter des solutions pour réduire vos déchets et maîtriser votre facture.
Moins produire, mieux trier ses déchets et gérer le coût de leur traitement : une responsabilité collective qui nous incombe à tous, élus et citoyens.

Plus d'informations sur www.smictom-nar.fr

** Smictom : Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères, service public qui couvre 46 communes, soit 77 340 habitants*

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERES

A Saint-Just la collecte a lieu le lundi. Lorsque que le **lundi est férié** le ramassage des ordures ménagères est **AVANCÉ** au samedi précédent.

Pour les associations, il est rappelé que les sacs laissés en vrac près des containers ne sont pas collectés par le service de ramassage. Néanmoins il est possible de téléphoner au SMICTOM quelques jours avant la manifestation afin de les prévenir ; dans ce cas le ramassage sera effectué.

COLLECTE DE VERRE

Afin de permettre le recyclage, les **collectes de verre ménager** ne doivent comprendre que des **bouteilles, pots, bocaux et flacons**.
Or les verriers constatent une augmentation de la présence d'éléments perturbateurs constitués d'objets fabriqués en verres spéciaux : vaisselle, cendriers, vitres d'inserts de cheminée, miroirs, par exemple. Lors de la fusion du verre, ces matériaux restent sous forment de particules non fondues, perturbant ainsi la production et fragilisant les bouteilles produites.

Informations disponibles sur le site de Verre Avenir : www.verre-avenir.fr

SAUR : MAITRISER SA CONSOMMATION D'EAU

Conseils pratiques : Détectez et réparez les fuites

> En cas de fuite : intervenez immédiatement

Les fuites sont la première cause de gaspillage. Elles sont faciles à détecter lorsqu'elles se produisent sur un robinet, une chasse d'eau, un ballon d'eau chaude, un joint défectueux. Réparez-les rapidement : elles coûtent cher.

FUITES	VOLUME PERDU	PRIX EN EUROS*
Un robinet qui goutte	35 à 50 m³/an	de 94,50 à 135 €
Un filet d'eau sur la chasse d'eau	45 à 200 m³/an	de 121,5 à 540 €
Une fuite sur un joint	150 m³/an	405 €

*sur la base d'un prix moyen de 2,70 euros/m³

> Détectez les fuites cachées à l'aide de votre compteur

- **Fermez tous vos robinets** et vérifiez qu'aucun appareil électro-ménager consommateur d'eau n'est en marche.
- **Relevez les chiffres** de votre compteur.
- **Attendez 2 heures** au minimum sans faire couler d'eau.
- **Relevez à nouveau** votre compteur.

→ **Si les chiffres sont identiques :** aucune consommation n'a été enregistrée. Votre réseau est bien étanche.

→ **S'ils ont changé :** il y a probablement une fuite.

N'hésitez pas à faire appel à un plombier si vous doutez de l'origine de la fuite ou si vous ne l'avez pas trouvée.

Votre consommation d'eau

En France, la consommation moyenne par jour et par personne est d'environ 150 litres, soit pour un foyer de 4 personnes, 210 m3 par an.
L'alimentation (boisson et cuisine) correspond à 7% de la quantité totale de l'eau consommée à la maison. Pour le reste il s'agit d'hygiène et d'entretien.

LES USAGES DE L'EAU	VOLUME CONSOMMÉ
Une douche de 4 à 5 mn	de 60 à 80 l
Un bain	de 150 à 200 l
La chasse d'eau	de 6 à 12 l
La chasse d'eau double commande	de 3 à 6 l
Le lave-vaisselle	de 25 à 40 l (20 à 25 l pour les plus récents)
Le lave-linge	de 70 à 120 l (40 à 90 l pour les plus récents)
Le lavage d'une voiture au jet	150 à 200 l
L'arrosage du jardin	de 15 à 20 l par m²

Pour économiser l'eau, il suffit d'y penser

Dans la salle de bain :

- ☛ Préférez la douche au bain et faites une économie de 70 litres !
- ☛ Pour vous laver les dents, utilisez un verre au lieu de laisser couler l'eau.
- ☛ N'utilisez pas les toilettes pour éliminer de menus déchets et évitez ainsi de gaspiller le contenu d'une chasse d'eau.

Au jardin :

- ☛ Utilisez un balai au lieu d'un tuyau d'arrosage pour chasser le feuille de votre terrasse.
- ☛ Lavez votre voiture avec une éponge plutôt qu'au jet.
- ☛ Arrosez le matin ou le soir pour éviter

Dans la cuisine :

- ☛ Ne mettez en marche lave-linges et lave-vaisselles que lorsqu'ils sont pleins.
- ☛ Utilisez les programmes « économique » ou « demi-charges ».

MISSION LOCALE

Mission Locale Jeunes du Pays de Redon et de Vilaine

Vous pouvez rencontrer Guylène PAVIOT, conseillère en insertion sociale et professionnelle, près de chez vous ou à la Mission locale.

Appelez la Mission locale au 02.99.72.19.50. Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses permanences.

Expositions 2012 - 2013

- du 29 nov. au 7 déc. : Expo sur les MST
- du 10 au 14 déc. : Métiers du nettoyage et de la propreté
- du 17 au 31 déc. : Talents de jeunes, dessins exposés
- du 2 au 11 janv. : Talents de jeunes, photos
- du 14 au 18 janv. : Expo en lien avec le forum des métiers du 19 janvier
- du 21 janv. au 1er fév. : Ecole de la citoyenneté
- du 18 au 22 fév. : Les emplois saisonniers
- du 4 au 8 mars : La santé mentale
- du 11 au 15 mars : L'alternance
- du 18 au 22 mars : Les métiers de l'industrie

LIVRE SUR LE PARRAINAGE

Suite à la venue du Préfet en avril 2010, la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine a souhaité transmettre son expérience sur le parrainage au travers d'un ouvrage. *A travers les témoignages d'une cinquantaine de jeunes ayant bénéficié du dispositif, de parrains et de conseillers de la Mission locale du Pays de Redon, l'ouvrage détaille les différentes formes du parrainage, la mise en place du dispositif et ses tenants et aboutissants.* Celui-ci s'intitule : «Parrainage : Ensemble vers l'Emploi». Il est en vente dans plusieurs lieux ou sur le site de la Mission locale au prix de 12 € :

- Maison de la Presse Chapi-Chapo à Redon
- Librairie Libellune à Redon
- Intermarché Cap Nord à Redon
- Centre Leclerc à Saint-Nicolas de Redon
- et bien sûr à la Mission locale

LES EMPLOIS D'AVENIR

Les Emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils doivent réunir toutes les conditions d'une expérience professionnelle réussie pour les jeunes, conçue comme une première étape de leur parcours d'accès à l'emploi.

Les jeunes éligibles aux emplois d'avenir

Les jeunes âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés qui sont sans emploi. Les jeunes qui sont sans diplôme ou qui ont un CAP/BEP et qui sont en recherche d'emploi depuis plus de 6 mois.

Les emplois d'avenir, sous quelle forme ?

Un CDI ou un CDD de 1 à 3 ans.
A temps plein (sauf exception).
Une formation pour apprendre un métier et préparer votre avenir.

Les employeurs appelés à recruter en emplois d'avenir

Les employeurs visés sont principalement dans le secteur non marchand : les collectivités, les associations, les bailleurs sociaux, les hôpitaux publics, les entreprises publiques, etc. De façon restreinte, les employeurs du secteur marchand identifiés comme prioritaires / éligibles sur la base d'une analyse portant sur la qualité des emplois et des parcours proposés. Ces employeurs doivent avoir une capacité d'encadrement suffisante pour accueillir un jeune non expérimenté et lui proposer un tutorat. Par ailleurs, durant la durée du contrat, la formation des jeunes sera un axe fort.

L'aide de l'Etat

Le taux de prise en charge est fixé au niveau national est de 75 % du coût salarial au niveau du SMIC (35% pour les employeurs du secteur marchand). Durée minimale de 1 an et maximale de 3 ans
Pour toute information complémentaire, contactez la Mission locale ou consultez internet : www.lesemploisdavenir.gouv.fr

MISSION LOCALE, 1 rue du Tribunal - BP 70234 - 35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 / Fax : 02 99 72 34 64 - Site : www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE : Du lundi au jeudi de 8 h 30/12 h 30 - 13 h 30/17h 30
et le vendredi de 8 h 30/12 h 30 - 13 h 30/17 h

AIDE EMPLOI SERVICES

Que vous soyez

PARTICULIERS, ENTREPRISES, COLLECTIVITES LOCALES, ASSOCIATIONS,
COMMERÇANTS, ARTISANS…

aide emploi services

1 rue du tribunal 35600 REDON

Ayez le Reflexe

UN SERVICE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL QUALIFIES ET EFFICACES

Vous êtes à la recherche de personnel pour réaliser de façon ponctuelle, les tâches suivantes, Telles que :

- Entretien quotidien (Ménage, repassage, jardinage…)
- Entretien des espaces verts (comprenant l'enlèvement et la gestion des déchets…),
- Petits travaux en bâtiment (menuiserie, maçonnerie, peinture…)
- Manutentions, bricolage…
- Tâches administratives et secrétariat, informatique, traduction linguistique…

IMPORTANT POUR LES PARTICULIERS : L'ASSOCIATION PEUT VOUS FAIRE BENEFICIER DE REDUCTION OU CREDIT D'IMPOT (Articles L 7232-2 du code du travail et 199 sexdecies du Code Général des impôts)
Possibilité de régler avec les Chèques-Emploi Service Universel (CESU préfinancés délivrés par les employeurs ou comités d'entreprises).

Contactez nous au 02 99 71 20 62
ou par mail : aide.emploi.services@wanadoo.fr
Du Lundi au Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

VIE ASSOCIATIVE

Associations	Activités	Président(e)s	Coordonnées
A.C.C.A.	Association Communale de Chasse Agréée	Jean-René BRIAND	6 Le Clos des Macé 35600 Sainte-Marie 06.77.26.26.41
A.C.P.G., A.F.N.et Soldats de France	Anciens Combattants d'Afrique du Nord	Jean-Pierre CHEVREL	« Landrenais » 35550 Saint-Just 02.99.72.00.48.
A.P.E.L.	Ecoles	Sabrina LAMORINIÈRE	« Camas» 35550 Saint-Just 02.99.72.63.47
Amicale de l'école publique de Saint-Just	Comité Ecole Publique	Philippe NEVOUX	« Le Rocher Blond » 35550 Saint-Just 02.99.72.64.52.
A.R.I.V	Association Réunionnaise d'Ille-et-Vilaine	Raphaël JOACHIM	4 Rue de l'Abbé Corbe 3550 Saint-Just 02.99.71.90.63
BOTAPLUS	Botanique	Gaël GICQUIAUD	« Bocadève » 35550 Saint-Just botaplus@free.fr 02.99.72.65.73.
Chant'Amitié	Chorale	Alain BROSSAIS	6 Impasse Théodore Botrel 3550 Pipriac 02.99.34.48.07
Club « Les Menhirs »	Troisième Age	Yvette SALOUX	«Bosné» 35550 Saint-Just 02.99.72.05.22.
Comité des Fêtes	Manifestations culturelles et sportives	Catherine DUTHU	« Le Petit Clairet » 35550 Saint-Just 02.99.72.09.19
C.P.I.E. Val de Vilaine	Association Nature et Mégalithes	Loïc DUTAY	10, allée des Cerisiers 35550 Saint-Just naturetmegalithes@wanadoo.fr 02.99.72.69.25.
Entente Sportive du Canton de Pipriac	Volley-Ball	François MORTIER	«Le Séveroué » 35550 Saint-Just 02.99.72.02.35
F.A.R	Foyer d'Animation Rural	Thérèse PRÉVERT	« La Grigorais Pinot» 35550 Saint-Just 02.99.72.69.51.
LES GALOPINS	Accueil d'enfants	Isabelle VALLÉ	« Poubreuil » 35550 Saint-Just 02.99.72.05.52.
Groupe Saint-Yves	Football	Cyrille BOUREL	« Le Domaine de Bosné » 35550 Saint-Just 02.99.72.63.23.
Just AMAP Porte	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne	Gildas HÉNAFF	« Le Rocher Blond » 35550 Saint-Just contact@justamapporte.net 02.99.72.64.52.
le'T's GOs	Sorties vélo	Pierre-Jacques PRIME	« Le Bois Hervy » 35550 Saint-Just lestsgos@laposte.net 06.74.16.73.75
O.G.E.C.	Ecoles	Yannick FONTAINE	12, rue du Halgouët 35550 Saint-Just 02.99.72.66.00.
MEGALITHES STORM	Supporters de football	Goulwen LE GAL	« Bouëxic » 35550 Pipriac 02.99.34.05.97.
Saint-Just pour y vivre	Fête de la musique	Sophie ROGER	« Le Pont de la Hutte » 35550 Saint-Just 02.99.72.65.17.
OFFICE INTER CANTONAL SPORT ET JEUNESSE	Animations sportives	Patricia BELLESOEUR	Bâtiment Pipriac Communauté 36, rue de l'avenir 35550 Pipriac office.sport.pipriacmaure@gmail.com 02.99.34.46.36.
S.I.V.U. QUATRE A 4	Accueil d'enfants, centre de loisirs	François BERTIN	1, rue de l'Abbé Gouzet 35660 Renac 02.99.08.64.63.
Tennis Club de Cojoux	Tennis	Patrice MARCADÉ	« La Porte » 35550 Saint-Just 02.99.72.05.74.
Vert Emeraude	Relaxation	Jacky RIPOCHE	« Parsac » 35550 Saint-Just 02.99.72.01.48.

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2013

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
2 & 3 février 2013	F.A.R	Théâtre	Salle du restaurant scolaire
15 & 16 février 2013	F.A.R	Théâtre	Salle du restaurant scolaire
23 février 2013	F.A.R	Théâtre	Salle du restaurant scolaire
mars 2013	APEL – Ecole privée	Repas annuel	Salle du restaurant scolaire
23 mars 2013	Mégalithes'storm	Championnat France de palets Inter-club	Salle des sports
6 avril 2013	F.A.R	Fest-Noz	Salle du restaurant scolaire
4 mai 2013	A.R.I.V	Repas réunionnais	Salle du restaurant scolaire
12 mai 2013	A.F.N	Commémoration du 8 mai	
17, 18 & 19 mai 2013	CPIE	10 ans du CPIE	Maison Nature et Mégalithes
2 juin 2013	Mégalithes'storm	Tournoi de palets	Salle des sports
8 juin 2013	Groupe Saint-Yves	Tournoi football des jeunes	Terrain des sports
15 & 16 juin 2013	F.A.R	Journées du patrimoine	
22 juin 2013	SAINT JUST POUR Y VIVRE	Fête de la musique	Place de l'église
29 juin 2013	APPEL – Ecole privée	Kermesse	Terrain des écoles
21 juillet	Let's go	Randonnée découverte & fête champêtre	Château du val
6 ou 13 septembre 2013	Groupe Saint-Yves	Tournoi football des vétérans	Terrain des sports
5 octobre 2013	C.C.A.S	Repas des aînés	Salle du restaurant scolaire
13 octobre 2013	A.F.N	Repas annuel	Salle du restaurant scolaire
19 octobre 2013	A.R.I.V	Dîner dansant	Salle du restaurant scolaire
20 octobre 2013	F.A.R St-Just & Renac	Trail des mégalithes	Salle des sports
30 novembre 2013	Comité des Fêtes	Téléthon	Salle des sports
décembre 2013	APEL – Ecole privée	Arbre de noël	Salle du restaurant scolaire

A.F.N. – A.C.P.G. – Soldats de France :

Le 8 septembre dernier, 52 voyageurs ont rejoint Pontrieux, dans le Trégor, pour effectuer une balade communément appelé « La Vapeur du Trieux ». Un voyage dans le temps pour découvrir la vallée du Trieux entre Paimpol et Pontrieux à bord d'une locomotive à vapeur. Halte gourmande à la Maison de l'Estuaire de Traounez et douceur d'une balade en barque à Pontrieux, sont autant de beaux souvenirs rapporté de cette journée.

***Crédit photo :* Les Infos du Pays de Redon**

Ce même week-end a eu lieu l'inauguration du mémorial A.F.N square de la Motte à Rennes. Ce mémorial est érigé en l'honneur des soldats morts en Algérie, et désormais le nom de Germain BLOUIN y apparait.

***Crédit photo :* Les Infos du Pays de Redon**

80 convives se sont retrouvés à la salle du restaurant scolaire le 13 octobre pour déguster un couscous. Le tirage de la traditionnelle tombola a clôturé cette journée qui s'est déroulée dans la gaîté et la bonne humeur.

Le Président, Jean-Pierre CHEVREL.

TENNIS CLUB DE COJOUX

La saison 2012/2013 a commencé.
Laurent HERVÉ, animateur du Conseil Général assure pour la deuxième année l'entraînement de nos licenciés.
Cette année, un troisième créneau horaire pour débutants de 9/11ans a été ouvert, et 5 garçons se sont inscrits.
Les trois cours de 09h00 à 12h00 sont donc complets.

Lors de notre dernière assemblée générale le 15 septembre 2012, le bureau a été reconduit :

Président - Patrice MARCADÉ
Trésorier - Gilles GAUTHIER
Secrétaire - Philippe MAHAUD

Chez les jeunes, toutes nos adolescentes sont alignées en championnat individuel : Mathilde, Louise, Julie, Justine et Liza.
Quant aux garçons, les couleurs de St Just seront défendues chez les jeunes par Paul et chez les séniors par Arnaud.

Les championnats jeunes et séniors 2012/2013 débutent début décembre pour les premiers et le fin décembre pour les seconds.
Venez nombreux les encourager !

Les clefs de la salle de sport (pour les licenciés du club) et du cours extérieur sont toujours disponibles au bar des Landes.
Le cours extérieur est accessible aux non licenciés moyennant une participation de 3€.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux vous adresse tous ses vœux pour l'année 2013.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux,
Patrice MARCADÉ.